

MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05

Fax : 03.84.47.35.31

@ : mairiedecourlans@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2017

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe MICHE Patrick, GROS Jean-Gérard, CADET Philippe, COLOMER Patrick, DORMOY David, FILIATRE Daniel, GUIGON Delphine, JACQUET Chantal, SCHMITT Séverine.

Absents excusés : MORTIER Antoine, MINARY Guy.

MINARY G. donne pouvoir à GROS JG.

Secrétaire de Séance : JACQUET Chantal

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire « ECLA : approbation du rapport d'évaluation des transferts de charges pour 2017. Accord à l'unanimité.

1 : ECLA : révision des statuts

Après lecture des statuts transmis à chaque conseiller, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de statuts de l'agglomération issue de la fusion entre ECLA et la Communauté de Communes du Val de Somme qui seront applicables à compter du 01/01/2018.

2 : MODIFICATION DES TARIFS DES REPAS ENFANTS ET PERSONNES AGEES

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du SICOPAL concernant l'augmentation des frais de livraison. A compter du 1^{er} janvier 2018, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'augmentation des tarifs à savoir :

REPAS ENFANTS : 4.50 € le repas

REPAS PERSONNES AGEES : 6.63 € le repas

Les familles seront informées du changement de tarifs.

3 : COMPTABILITE : départ du Trésorier – indemnité de Conseil

Le Conseil Municipal prend acte du départ à la retraite de Monsieur HAAB, Trésorier, le 31/12/2017. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

4 : ONF : coupe de bois 2018/2019

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'assiette, dévolution et destination des coupes pour l'année 2018/2019 présentée par l'ONF.

La commission des bois se réunira prochainement pour la prochaine campagne d'affouage 2018-2019.

5 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrée jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit :

de l'immeuble cadastré : AC n° 53, 5, Impasse saint Germain et l'immeuble cadastré AD n° 155 et 8 situé 148, Rue Robert Morland. Après examen des déclarations, le Conseil Municipal, à l'unanimité renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des immeubles cadastrés mentionnés ci-dessus.

6- OPH : garantie d'emprunt suite à réaménagement de la dette

La commune de Courlans accompagne l'OPH du Jura dans ses opérations de construction et de réhabilitation, notamment en garantissant les emprunts contractés auprès de la CDC. Début 2017, l'OPH a profité d'un contexte bancaire favorable pour réaménager sa dette, bénéficiant ainsi d'une baisse de marge et d'un allongement de durée de certains prêts identifiés. Le Conseil Municipal a pris connaissance des nouvelles garanties d'emprunt suite à réaménagement et, à l'unanimité, a réitéré sa garantie pour les prêts concernés.

7 : RAPPORT D'ACTIVITES : ECLA « Assainissement » ; SYDOM ; SIER

Monsieur le Maire présente les rapports d'activités 2016 d'ECLA- assainissement, du SYDOM et du SIER. Le Conseil municipal, après débat, prend acte des rapports. Ils sont à la disposition de la population.

8 : ECLA : approbation du rapport d'évaluation des transferts de charges pour 2017

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. Le transfert de charges n'a pas d'incidence financière pour toutes les communes membres d'ECLA et les compensations financières pour les nouvelles communes adhérentes à ECLA sont mises en place (tableaux joints). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport tel que présenté.

9 : AFFAIRES EN COURS / QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil du dossier LUDWIG/COMMUNE DE COURLANS (Tribunal Administratif et référé)

Lecture est faite du courrier de l'Inspecteur d'Académie concernant la baisse d'effectif des enfants inscrits à l'école (98 enfants). Une suppression de classe est envisagée.

Les élus demandent une concertation avec la commune de Chilly le Vignoble afin de revoir l'effectif d'élèves qui fréquente l'école de Courlans.

CCAS : le repas est fixé le 3 décembre 2017. Il est proposé de revoir le principe du « colis ». Plusieurs propositions ont été émises. Il a été décidé de mettre sur le coupon réponse le choix entre le repas ou un colis.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE : Il est proposé de déplacer l'heure de la cérémonie à 11 H.

Monsieur le Maire remercie M. COLOMER pour avoir donné de son temps au changement des radiateurs dans les quatre appartements de l'ancienne gare.

Acquisition véhicule : réparation du véhicule actuel environ 1200 €. Plusieurs propositions sont émises :

- 1- Achat d'un véhicule neuf
- 2- Location d'un véhicule sur 3 ans
- 3- Achat d'un véhicule d'occasion (démarche en cours)

M. GROS fait un bilan sur l'opération brioche. 160 brioches vendues pour un montant de 810 €.

M. FOURNOT présente un projet concernant l'aménagement de la traversée de village pour un coût estimatif de 45 000 €.

De plus, il est urgent de prévoir un parking pour les commerces de Courlans, il a été démontré que l'ampleur de la fréquentation des lieux, un parking de proximité est plus que nécessaire.

Séverine SCHMITT fait un point concernant les affaires scolaires :

- Le PEDT est maintenu avec les aides
- Il serait bien de concerter les communes d'ECLA au sujet des rythmes scolaires.
- Depuis la rentrée, il n'y a plus qu'un groupe de maternelle au TAP au lieu de 2 groupes l'année dernière.
Monsieur le Maire confirme le bon équilibre du budget TAP.

La commission des affaires scolaires se réunira prochainement pour le changement ou non du rythme scolaire à 4 jours ; l'emploi du city stade par l'école ; les achats informatiques demandés par l'école.

La secrétaire de séance,
Chantal JACQUET

Le Maire,
Alain PATTINGRE

